



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU WEEK-END "FOUS CHANTANTS"

DATES & LIEU

Le Week-end "Fous Chantants" de Namur aura lieu le **samedi 28 février et dimanche 1er mars 2026** à l'université de Namur.

- **adresse du lieu de répétition : amphithéâtre Vauban, boulevard frère Orban, 2 à B-5000 Namur (Belgique)**

- **adresse du lieu d'accueil et de festivité : l'Arsenal de Namur, rue Bruno, 11 à B-5000 Namur (Belgique)**

Les deux lieux sont attenants.

FORMAT *(A titre indicatif. Sans engagement)*

Le week-end Fous Chantants de Namur s'organise comme suit :

• Samedi 28/02/2026 :

- 12h30 : Accueil des Choristes
- 14h – 19h : Chant Choral (pause incluse)
- 19h 15 – 20h30 : Dîner « tiré du sac »
- 20h30 – 22h : Soirée « Surprise »

• Dimanche 01/03/2026 :

- 8h30 : Accueil des Choristes
- 9h – 12h : Chant Choral (pause incluse)
- 12h15 -14h : Repas (Traiteur sur option et sur réservation, ou repas « tiré du sac » pour les autres)
- 14h – 16h : Chant Choral
- 16h30 : Restitution Publique
- 17h30 maximum : fin du week-end

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

Inscriptions et paiement en ligne sur notre site : « www.fouschantants.org », à partir du 07/11/2025. Le seul moyen de règlement possible est la carte bancaire.

OFFRE SPÉCIALE

Offre « Chef de Chœur » : Les Fous Chantants d'Alès offrent l'inscription à tous les chefs de chœur désireux de participer en tant que choriste à condition de fournir une attestation sur l'honneur du président de l'association de sa chorale ainsi que la copie d'un article de journal récent mentionnant son nom. La gratuité de l'inscription « chef de chœur » n'inclut pas le repas traiteur du dimanche midi.

AVANTAGE ADHERENT

Les adhérents de la saison 2025/2026 de l'association des Fous Chantants (Grand Chœur Languedoc Chansons) bénéficient d'une réduction de 10% sur l'inscription à ce week-end Fous Chantants.

DÉSISTEMENT / ANNULATION

L'annulation de la participation au week-end chantant est gratuite et possible jusqu'à 15 jours avant la date de début de l'évènement, soit le 13 février 2026 inclus, sur simple demande écrite par mail à weekendchantant@fouschantants.org

Passé ce délai, le remboursement ne sera plus possible à l'exception des cas suivants : - Maladie sur justification médicale et décès.

Idem pour les repas : pas de remboursement possible à partir du 13 février 2026.

ACCUEIL

L'accueil et le retrait des dossiers se dérouleront le samedi 28 février 2026 à partir de 12h30 à : **l'Arsenal de Namur, rue Bruno, 11 à B-5000 Namur (Belgique)**

Attention : pas de restauration prévue par l'association pour le repas du samedi midi.

OUTILS D'APPRENTISSAGE

Les « partitions épreuves » et « fichiers audio d'apprentissage » pourront être téléchargés sur un espace qui sera communiqué au fur et à mesure de leur mise en ligne. Dans le cadre de sa démarche vers un label écologie l'Association Grand Chœur Languedoc Chansons ne fournit plus d'outils d'apprentissage en version papier, le choriste peut les imprimer avant son arrivée ou bien les lire sur sa tablette numérique personnelle.

L'œuvre fixée sur ce support est un outil d'apprentissage exclusivement destiné à l'usage privé dans le cadre de l'événement des "Fous Chantants d'Alès", non soumis à la vente et gracieusement offert aux choristes participants au week-end par l'Association Grand Chœur Languedoc Chansons. Ce document sera utilisé dans le cadre du travail pendant le week-end. Toute autre utilisation (reproduction, prêt, échange, diffusion en public avec ou sans perception de droits d'entrée, télédiffusion, en partie ou en totalité, exportation sans autorisation...) est strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires.

©2026-Tous droits réservés Fous Chantants d'Alès-Grand Chœur Languedoc Chansons.

PUPITRE TENORETTES ET BASSETTES

Le nombre de places destinées aux Ténorettes (voix féminines évoluant dans le pupitre des Ténors) et aux Bassettes (voix féminines évoluant dans le pupitre des Basses) est limité afin de préserver le timbre naturel de la voix du pupitre.

RESTAURATION (optionnel)

Un traiteur propose une restauration pour le repas du dimanche midi. La réservation se fait au moment de l'inscription, dans la limite des places disponibles, en fonction du nombre de places dans la salle de restauration.

DROIT A L'IMAGE

Lors de l'inscription, le choriste ou le parent du choriste mineur accepte que son image ou celle du mineur (photos ou vidéos prises sur les lieux de répétitions ou la restitution) soit utilisée à des fins non commerciales de communication interne ou externe de l'association Grand Chœur Languedoc Chansons, ainsi qu'à son usage dans le domaine public par les médias dans le secteur de l'information exclusivement.

A cet effet, un contrat de droit à l'image doit être signé le jour de l'arrivée au week-end, à l'accueil, le samedi 28 février 2026.

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Seuls les adhérents bénéficient de l'assurance responsabilité civile selon les conditions de la police d'assurance souscrite par l'association Grand Chœur Languedoc Chansons.

ANIMAUX

Les animaux sont interdits dans les salles de répétition et de restauration du week-end chantant.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout comportement perturbant le déroulement des activités, ou nuisant à l'ambiance générale, pourra entraîner l'exclusion de l'activité ou du week-end chantant de la personne concernée et sans remboursement des frais d'inscription.

LITIGE

Le conseil collégial de l'association peut évaluer certaines situations exceptionnelles sur demande écrite. Sa décision est sans appel.

Pour tout renseignement complémentaire Week-end Fous Chantants :

+33 (0)6 16 01 48 28 - weekendchantant@fouschantants.org